

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

TRANSIT

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

TRANSIT

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Adjuvant pour bouillies phytopharmaceutiques.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – BP 5 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :

Symbole : Xi Irritant

Phrases de risque : R38, R41

2.2 – Eléments d'étiquetage

➤ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :

Symbole :



Xi Irritant

Phrases de risque :

R38 : Irritant pour la peau

R41 : Risque de lésions oculaires graves

Phrases de sécurité :

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Autres éléments d'étiquetage spécifiques biocides ou autres réglementations.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

[Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination *via* les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

Contient de l'acide propionique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Délai de retour sur la parcelle traitée : 24 heures minimum après la fin de la pulvérisation.

Version n° : 8

Annule et remplace la version n° : 7

Date de mise à jour : 08/09/2011



2.3 – Autres dangers

-

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients dangereux :

Nom chimique	N° CAS	N° EINECS	Classification 67/548/CEE	Classification CLP	Concentration
Acide propionique	79-09-4	201-176-3	C, R34	SGH05 Corrosion cutanée catégorie 1B - H314	> 25%
Alcool ethoxylé	34398-01-1	-	Xn, R22 Xi, R41 N, R51/53	SGH07 Toxicité aigue catégorie 4 - H302, SGH05 Lésions oculaires graves catégorie 1 - H318, SGH09 , toxicité aquatique chronique catégorie 2 H411	≥ 5 - < 10%

*Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

Ne jamais faire vomir, ni donner à boire ou à manger.

➤ CONTACT AVEC LES YEUX :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, et consulter un spécialiste.

➤ INHALATION :

Amener la victime au grand air et la protéger du froid. Consulter un médecin en cas de gêne respiratoire, de malaise ou de maux de tête persistants.

➤ CONTACT AVEC LA PEAU :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé, laver les parties contaminées avec de l'eau ; consulter un spécialiste en cas de lésion ou de rougeur persistante.

➤ INGESTION :

Ne pas donner à boire et ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : Risque d'irritation et de rougeurs sur la partie contaminée

Contact avec les yeux : Risque d'irritation et de rougeurs. Les yeux peuvent larmoyer abondamment.

Ingestion : Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge

Inhalation : Risque d'irritation de la gorge avec sensation d'avoir la poitrine oppressée. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Version n° : 8

Annule et remplace la version n° : 7

Date de mise à jour : 08/09/2011



5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Utiliser un extincteur à poudre, de la mousse ou du CO₂

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Prévoir un moyen de rétention des eaux d'extinction. Dégagement possible d'oxydes de carbone.

5.3- Conseils aux pompiers

Port d'un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection approprié

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection : bleu de travail ou combinaison, bottes, gants, lunettes de protection. Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires lors de la manipulation et du stockage. Consulter également la section 8.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts. Éviter la contamination des eaux de surface, des eaux souterraines et du sol.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un absorbant inerte (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Ne pas réutiliser. Ne pas réintroduire dans le bidon d'origine. Récupérer dans un récipient approprié et étiqueté, et traiter comme un déchet.

6.4- Références à d'autres sections

—

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lisez attentivement l'étiquette avant toute manipulation/utilisation.

Équipement de protection : consulter la section 8

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ou mâcher du chewing-gum pendant la manipulation du produit.

Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé.

Manipuler avec précaution pour éviter les dispersions accidentelles et les éclaboussures. Préparer la bouillie en évitant la formation de mousse.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conservé hors de la portée des enfants, et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conservé dans un endroit frais et ventilé, à l'abri du gel et des températures excessives.

Conservé dans le récipient d'origine correctement fermé et étiqueté.

7.3 – Utilisations finales particulières

Produit destiné à l'agriculture (adjuvant pour bouillies phytopharmaceutiques) ; ne pas utiliser pour un autre usage. Produit pour usage professionnel.



8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition :

Acide propionique : VME = 10 ppm ou 31 mg/m³
VLCT (VLE) = 20 ppm ou 62 mg/m³

8.2- Contrôles de l'exposition

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation du produit.

➤ PROTECTION RESPIRATOIRE :

Préparer la bouillie dans un endroit bien ventilé.

➤ PROTECTION DES MAINS :

Il est recommandé de porter des gants enduits PVC.

➤ PROTECTION DES YEUX :

Il est recommandé de porter des lunettes de protection, masque ou visière.

➤ PROTECTION DE LA PEAU :

Il est recommandé de porter des vêtements de protection et des chaussures de sécurité antidérapantes dans tous les locaux où des fuites ou dispersions accidentelles du produit peuvent se produire.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Liquide

COULEUR : Brun foncé

ODEUR : Vinaigrée - piquante

POINT DE FUSION : Données non disponibles

POINT D'ECLAIR : > 110°C

INFLAMMABILITE : Données non disponibles

TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMABILITE : Données non disponibles

PROPRIETES OXYDANTES : Données non disponibles

EXPLOSIVITE : Potentiel faible d'après les données sur les composants

PRESSION DE VAPEUR : Données non disponibles

DENSITE : 1.025 – 1.035

pH : 3 à 4 à 1% dans l'eau

SOLUBILITE DANS L'EAU : Émulsionnable dans l'eau

COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU : Non applicable. Forme une émulsion

VISCOSITE : 39 - 46 mPa.s à 20°C

9.2- Autres informations

—

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Le mélange est stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandé.

10.2- Stabilité chimique

Le mélange est stable dans les conditions normales de conservation et de stockage.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Aucun si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Version n° : 8

Annule et remplace la version n° : 7

Date de mise à jour : 08/09/2011



DE SANGOSSE

10.4- Conditions à éviter

Conditions alcalines fortes. Chaleur, flammes.

10.5- Matières incompatibles

Bases fortes (ammoniacque, amines, ...), oxydants, halogènes

10.6- Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

TOXICITE AIGUE

Etudes menées sur le mélange :

- DL₅₀ voie orale (Rat) : > 5000 mg/kg. Signes cliniques : dépression, respiration rapide, diarrhée.
- DL₅₀ voie cutanée (Lapin) : > 5000 mg/kg
- CL₅₀ Inhalation : > 6.04 mg/L/4h. La présence d'acide propionique peut provoquer une gêne respiratoire (odeur désagréable, irritation légère, toux).
- Irritation oculaire (Lapin) : Réactions d'irritation sévères (opacité immédiate de la cornée, conjonctivite), accompagnées de rougeur, gonflement, larmoiement, réactions persistant plusieurs jours après le contact, même en cas de rinçage immédiat.
- Irritation cutanée (Lapin): Le contact avec le produit provoque une décoloration immédiate, suivie d'un durcissement des tissus, évoluant en nécrose 7 jours après l'application.
- Sensibilisation (Cobaye): Non sensibilisant.

TOXICITE CHRONIQUE :

Pas de danger attendu à moyen- ou long-terme d'après les données sur les composants.

DONNEES CANCERIGENES : Aucune donnée disponible pour le mélange.

DONNEES MUTAGENES : Aucune donnée disponible pour le mélange.

TOXICITE SUR LA REPRODUCTION : Aucune donnée disponible pour le mélange.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Écotoxicité

Organismes aquatiques	:	Toxicité pour les poissons :	
		CL ₅₀ / <i>Salmo gairdneri</i> / 96h	130 mg/L
	CL ₅₀ / <i>Lepomis macrochirus</i> / 96h	210 mg/L	
		Toxicité pour les invertébrés :	
		CE ₅₀ / <i>Daphnia magna</i> / 48h	190 mg/L
		Toxicité pour les algues :	
		CE ₅₀ / <i>Selenastrum capricornutum</i> / 96h	20 mg/L
Toxicité pour les abeilles	:	Non toxique par voie orale et par contact.	

12.2- Persistance et dégradabilité

Lécithine : biodégradable.

Acide propionique : facilement biodégradable

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour la substance active

Acide propionique (est.) : log Poe = 0.3, FBC = 3.2 (faible potentiel).

Version n° : 8

Annule et remplace la version n° : 7

Date de mise à jour : 08/09/2011



DE SANGOSSE

12.4- Mobilité dans le sol

Le produit est tensio-actif.
Acide propionique : Kco = 1.2 (mobilité très importante)

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas identifiée comme substance PBT.

12.6- Autres effets néfastes

Pas d'autres effets indésirables connus à la date de rédaction. Pas de risques attendu si le produit est utilisé suivant les Bonnes Pratiques Phytosanitaires.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Emballages : Rincer les bidons à l'eau et verser dans la cuve de pulvérisation.
Ne pas réutiliser. Éliminer les emballages vides *via* une filière de collecte spécifique (Adivalor).

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.
Consulter également les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

Version n° : 8

Annule et remplace la version n° : 7

Date de mise à jour : 08/09/2011



DE SANGOSSE

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

-

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases R mentionnées à la section 3 :

R34 : Provoque des brûlures ; **R22** : Nocif en cas d'ingestion ; **R41** : Risque de lésions oculaires graves ; **R51/53** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves ; **H302** : Nocif en cas d'ingestion ; **H318** : Provoque des lésions oculaires graves ; **H411** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50%

CL₅₀: Concentration létale 50%

CE₅₀: Concentration efficace

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition : Modifications mineures dans toutes les sections. Mise en conformité de la FDS suite à la publication des Règlements n°1272/2008/CE et 453/2010/CE.

Section 2 (ancienne section 15) : Nouvelle classification du mélange conformément à la Directive 1999/45/CE.

Section 3 : Modification de la classification de la substance « alcool ethoxylé ».

Section 9 : Modification de la densité.

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 8

Annule et remplace la version n° : 7

Date de mise à jour : 08/09/2011